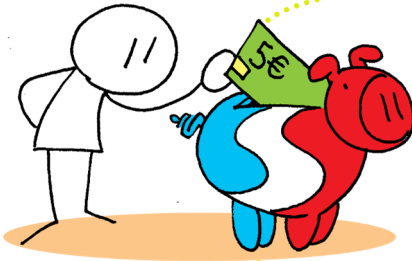


Vos élus et vous

Les députés et sénateurs sont aussi présents dans leur département, pour rencontrer les habitants et les élus.

Un rôle d'écoute

Députés et sénateurs doivent être à l'écoute des habitants et des élus. Ils doivent entendre leurs besoins, leurs difficultés, pour bien connaître les problèmes des Français. Cela les aide ensuite pour faire des propositions de lois, questionner le gouvernement. Pour cela, ils participent aux événements organisés dans leur département. Ils rencontrent aussi les personnes qui leur demandent un rendez-vous. Cela peut être vous ! Vous pouvez aussi leur écrire, leur envoyer un mail...



Le savez-vous ?

Le Sénat coûte environ 5 € par an et par Français. Les sénateurs reçoivent 7 209 € brut par mois et 6 109 € pour leurs dépenses. Ils ont aussi droit à des trajets en train, en avion, des chambres d'hôtel, un bureau, du matériel informatique. Les sénateurs reçoivent aussi 7 638 € pour payer leur équipe, des assistants parlementaires qui les aident dans leur travail. Ils peuvent employer jusqu'à 5 personnes maximum. S'ils ne dépensent pas tout l'argent, ils peuvent choisir de le donner à leur parti politique.



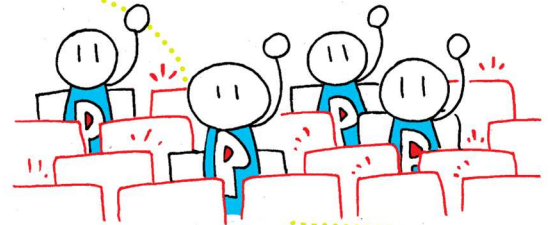
L'Assemblée nationale coûte environ 8 € par an par Français. Les députés reçoivent eux aussi 7 209 € brut par mois et 5 840 € pour les dépenses qui ne sont pas remboursées par l'Assemblée. Ils touchent 9 618 € pour employer des assistants.

Leur présence à l'Assemblée

Le média France Info s'est intéressé à la présence des députés à l'Assemblée nationale. En moyenne, un quart des députés participe aux votes. Entre juillet 2012 et février 2016, 1225 lois ont été votées. Pour 787 votes, il y avait moins de 100 députés présents.

Mais, ils sont beaucoup plus nombreux pour les votes solennels, c'est-à-dire les votes sur l'ensemble d'un projet de loi. Ils sont en général 92 % à être présents. S'ils manquent plusieurs votes solennels, ils ne recevront pas la totalité des 7 209 € brut par mois.

Beaucoup expliquent leur absence par leur travail en commissions : affaires culturelles et éducation, affaires économiques, affaires étrangères, affaires sociales... Ils peuvent aussi participer à des missions d'information ou des commissions d'enquête.



Et vos élus, que font-ils ?

Pour suivre le travail de votre député, vous pouvez rechercher son nom sur le site de l'Assemblée nationale (www.assemblee-nationale.fr) et découvrir toutes les questions qu'il a posées, ses rapports, ses propositions, les lois votées... Vous pouvez aussi aller sur le site : www.nosdeputes.fr où des citoyens étudient l'activité des députés.

Vous trouverez des informations sur votre sénateur sur le site : www.senat.fr